

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a déposé le 7 novembre 2005 un projet d'offre publique d'achat sur les actions du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation du titre CIH.

Ce projet d'offre publique d'achat porte sur les actions CIH encore en circulation après l'acquisition par la CDG d'un bloc de contrôle portant sur 6 721 614 actions, soit 20,23% du capital, le 28 octobre 2005. La participation de la CDG dépasse ainsi le seuil de 40% des droits de vote mentionné dans l'article 18 de ladite loi.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi relative aux offres publiques, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales caractéristiques ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/001/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières